

LE DROIT D'AUTEUR

REVUE DU BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

PARAISSANT A BERNE LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

ÉTUDES GÉNÉRALES: La statistique internationale de la production intellectuelle en 1942 et 1943 (Introduction, Allemagne, Espagne, États-Unis de l'Amérique du Nord, Finlande, France, Grande-Bretagne et Eire, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse, p. 133.

JURISPRUDENCE: ÉGYPTÉ. Possibilité pour l'État d'être titulaire d'un droit d'auteur sur une œuvre et d'exploiter celle-ci. Réédition de vieux livres: protection si le rééditeur a fait un apport consistant en ajoutés, modifications,

commentaires ou en un classement. Table des matières jointe à un vieux livre: droit d'auteur en faveur du rédacteur de la table. Pas de confiscation aux fins de destruction, lorsque les exemplaires contrefaisants d'une œuvre peuvent servir, p. 141. — SUISSE. Oeuvres des arts appliqués exécutées sur l'ordre d'un commettant: lampes. Imitation par un tiers chargé, sur commande de la même personne, de confectionner des lampes. Atteinte au droit d'auteur du premier fabricant. Responsabilité solidaire du commettant et de l'imitateur, p. 143.

NÉCROLOGIE: Alfred Farner, p. 144.

PARTIE NON OFFICIELLE

Études générales

LA STATISTIQUE INTERNATIONALE

DE LA

PRODUCTION INTELLECTUELLE EN 1942 et 1943

Introduction

Notre dernière étude statistique a paru dans le *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1943, p. 135 et suivantes. Elle embrassait l'Allemagne, la Bulgarie, le Danemark, la Finlande, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Russie, la Suède, la Suisse, soit onze pays. Mais il faut remarquer que les informations concernant l'Allemagne (d'où nous parvenaient avant la guerre des données particulièrement nombreuses et importantes), le Danemark, la France, la Roumanie et la Russie sont très fragmentaires. En réalité, nous n'avons pu suivre de façon satisfaisante le mouvement de la production littéraire en 1942 qu'en Bulgarie, en Finlande, en Italie, aux Pays-Bas, en Suède et en Suisse. Les événements ont eu une influence paralysante sur la création littéraire, sauf en ce qui concerne le nombre des ouvrages en Finlande, le nombre des périodiques nouveaux en Italie, le nombre des ouvrages en Suède et en Suisse. Les augmentations enregistrées en Finlande (84 ouvrages), en Italie (61 périodiques) et en Suède (166 ouvrages) ne sont pas très considérables. En revanche, les progrès de l'édition en Suisse (365 ouvrages pour une production bien

inférieure à celle de la Suède) sont importants et s'expliquent également par les événements qui, agissant ici en sens inverse, ont entraîné une notable immigration de l'édition étrangère sur territoire helvétique.

* * *

L'étude ci-après est de nouveau bien incomplète, et même plus encore que celle dont nous venons de parler. L'Italie, qui nous fournissait jusqu'en 1942 des données remarquablement étoffées, ne figure plus dans la documentation que nous avons recueillie pour 1943. L'Allemagne doit renoncer de plus en plus aux travaux qui ne concernent pas la guerre; la Bulgarie, le Danemark, la Norvège n'ont pas répondu à notre enquête, la France nous a fait parvenir des informations qui n'ont pas, évidemment, toute l'ampleur d'autrefois, mais qui, compte tenu des circonstances, témoignent du zèle et de l'adresse de M. le Directeur du Cercle de la librairie, que nous remercions particulièrement du concours précieux et dévoué qu'il nous apporte. Sur les productions anglaise et américaine, nous avons pu nous renseigner, de même sur celles de Finlande et de Suède, où nos correspondants ont bien voulu établir à notre intention les statistiques habituelles. Nous apprécions à sa valeur cette complaisance qui s'exerce en dépit de toutes sortes de difficultés. Nous sommes heureux aussi de pouvoir compléter maintenant la notice très sommaire publiée l'an dernier sur la production littéraire roumaine. Quant à la Suisse, elle est la grande bénéficiaire de la situation où se trouvent les éditeurs de France et

d'Allemagne. Ceux-ci ne peuvent pas exercer sans entrave leur activité dans leur pays, où le rationnement du papier et les mesures prises en connexité avec la mobilisation totale (pour autant du moins qu'il s'agit de l'Allemagne) se font durement sentir. C'est pourquoi les places de Zurich et de Genève (entre autres) sont devenues des pôles d'attraction où paraissent bien des ouvrages qui, en temps normal, verraient le jour en Allemagne ou en France. — Nous espérons qu'il nous sera possible d'élargir encore le champ de nos recherches concernant la production littéraire en 1943. En Hongrie, les statistiques ont été établies par l'office compétent: nous comptons les recevoir bientôt. Et peut-être réussirons-nous à nous procurer également quelques indications relatives à l'activité éditoriale en Bulgarie, au Danemark et en Norvège. En attendant, nous nous excusons de n'offrir à nos lecteurs qu'une maigre moisson en rapport avec la pénurie que la guerre entraîne à tant d'égards.

Allemagne

Pendant longtemps, la seconde guerre mondiale n'avait pas sensiblement entravé en Allemagne les activités du temps de paix et notamment le mouvement de l'édition. Il n'en est plus de même maintenant. Depuis 1943, les effets de la mobilisation totale des forces nationales se font sentir d'une façon croissante, au point que nous ne pouvons plus obtenir d'informations sur la production littéraire allemande. Même la statistique des thèses annoncées dans le *Bibliographischer Monatsbericht* de la Librairie Gus-

tav Fock G. m. b. H. à Leipzig, statistique que nous avons encore pu faire paraître pour l'exercice 1942/43 (v. *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1943, p. 136), n'a plus été dressée pour l'exercice 1943/1944. D'après la *Neue Zürcher Zeitung* du 12 octobre 1944, n° 1735, le nombre des journaux allemands, qui avait déjà subi une réduction massive en 1943, a été encore une fois diminué en 1944. Les revues sont condamnées, à l'exception de celles qui, sous une forme ou une autre, contribuent à l'effort de guerre. (Nous devons cependant observer ici qu'à notre vive satisfaction l'*Archiv für Urheber-, Film- und Theaterrecht* n'a pas encore annoncé qu'il cessait momentanément de paraître, ce qui nous autorise à espérer que ce périodique, d'une grande importance dans notre domaine, sera épargné jusqu'au bout. En revanche, la revue *Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht* a été touchée par l'ordre de suppression.)

Les éditeurs, eux aussi, subissent un sort pénible. Sur 2000, 1800 doivent disparaître, au moins provisoirement. La publication des livres appartenant aux belles-lettres est interdite. Seuls pourront encore voir le jour les ouvrages traitant de sujets techniques, militaires ou scientifiques et dont l'utilité pour la conduite de la guerre est établie, ainsi que les œuvres d'une portée politique et philosophique incontestable, « *massgebenden politisch-weltanschaulichen Wertes* ».

Il y a eu en 1944 trois cent cinquante ans que le premier catalogue de librairie a été publié à Leipzig, à l'occasion de la foire d'automne de 1594. Ce catalogue est considéré comme étant l'origine de la bibliographie nationale allemande, qui fut pendant longtemps la source modèle, on peut bien le dire, de nos informations statistiques relatives à l'Allemagne. Les circonstances empêchent déjà depuis plusieurs années la *Deutsche Bücherei* de procéder au classement des matériaux constitutifs de la bibliographie allemande. Il faut espérer qu'au retour de la paix, les projets de statistique élaborés par M. le Dr Uhlendahl, directeur de la grande bibliothèque de Leipzig (v. *Droit d'Auteur* du 15 mai 1940, p. 55, 3^e col.), pourront s'exécuter. On parle de graves dommages dont aurait été victime précisément la *Deutsche Bücherei*. Si la chose est vraie, souhaitons qu'ils soient réparables.

Espagne

Depuis bien longtemps, nous n'avons plus publié de statistique concernant la production littéraire espagnole. Notre

dernière notice relative à ce pays figure dans le *Droit d'Auteur* du 15 mai 1937, p. 52. Pour les années postérieures, nous n'avons malheureusement plus obtenu d'informations de la part de M. Navarro Salvador, qui nous avait fourni pendant longtemps, avec un inlassable dévouement, une documentation statistique très détaillée sur les ouvrages paraissant en Espagne.

Voici en revanche quelques données que nous empruntons à un article du professeur Menz dans le *Börsenblatt für den Deutschen Buchhandel* (numéro du 17 juin 1944). En 1943, les ouvrages nouveaux parus en Espagne ont atteint le chiffre de 5277, en augmentation sérieuse (de 40 %) sur le maximum antérieur enregistré en 1935 avec 3765 unités⁽¹⁾. Les maisons d'édition sont aussi devenues plus nombreuses: on en a dénombré en 1943 410, dont 161 étaient établies à Barcelone et 146 à Madrid. Au point de vue de la production des ouvrages, c'est la capitale du pays qui occupe le premier rang avec 2495 publications, contre 2195 pour Barcelone. La production espagnole de 1943 comprend surtout des œuvres appartenant à la littérature récréative. Les écrits scientifiques forment une minorité. La proportion des traductions, parmi les ouvrages des belles-lettres, est assez élevée.

L'Espagne a exporté en 1942 des livres pour une somme de 7 millions de pesetas, en 1943 pour 9 millions. La clientèle étrangère des livres édités en langue espagnole se trouve principalement en Argentine. Mais, dans ce pays, la concurrence des éditeurs nord-américains se fait sentir fortement depuis quelque temps.

* * *

Un annuaire de la presse espagnole, paru en automne 1944, donne la statistique suivante des périodiques édités actuellement en Espagne:

Journaux quotidiens	110
Journaux financiers et économiques . . .	73
Revue sociales et syndicales	53

A quoi s'ajoute un lot important de feuilles religieuses. — De nombreux périodiques ont été fondés au cours des deux dernières années. (Source: *Bulletin de l'Association suisse des éditeurs de journaux*, n° 238, du 30 novembre 1944, p. 518.)

États-Unis de l'Amérique du Nord⁽²⁾

Les circonstances actuelles ne nous permettent pas de nous documenter comme autrefois. La revue des éditeurs américains, le *Publishers' Weekly*, a cessé, depuis quelque temps, de nous parvenir.

(1) Chiffre un peu plus élevé que le total de 3251 livres et compositions musicales, que nous avait communiqué M. Navarro Salvador, v. *Droit d'Auteur* du 15 mai 1937, p. 53.

(2) Voir *Droit d'Auteur* de décembre 1943, p. 32.

En revanche, nous avons reçu les rapports du *Copyright Office* de Washington (avec les chiffres des enregistrements, etc.) pour les années 1941/42 et 1942/43. D'autre part, la revue anglaise *The Author* (numéro d'été 1944) contient la statistique par matières de la production littéraire américaine en 1942 et 1943. C'est à l'aide de ces documents que nous avons rédigé la présente notice.

PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES
(Les chiffres des années 1934 à 1941 sont empruntés au *Publishers' Weekly*; ceux de 1942 et 1943 à la revue *The Author*, comme nous venons de le dire)

Années	Publie. nouv.	Rééditions	TOTAL
1934	6 788	1 410	8 198
1935	6 914	1 852	8 766
1936	8 584	1 852	10 436
1937	9 273	1 639	10 912
1938	9 464	1 603	11 067
1939	9 015	1 625	10 640
1940	9 515	1 813	11 328
1941	9 337	1 775	11 112
1942	?	?	9 525
1943	6 764	1 561	8 325

La production de 1943, tout en étant de 27 % moins abondante que celle de 1940 (année maximum), est encore supérieure à celle de 1934 et elle n'est que de 25 % inférieure à celle de 1938.

Le tableau au haut de la page suivante donne la statistique par matières.

De 1942 à 1943, 17 classes sont en baisse, 6 en hausse. Les diminutions relatives se manifestent principalement dans les classes suivantes: classe 12 (affaires) 44 %, classe 15 (jeux, sports, divertissements) 40 %, classe 17 (poésie et drame) 34 %, classe 4 (droit) 30 %, classe 9 (médecine, hygiène) 25 %, classe 16 (littérature générale, essais) 25 %, classe 6 (philologie) 24 %, classe 19 (ouvrages pour la jeunesse) 20 %, classe 21 (géographie et voyages) 17 %, classe 20 (histoire) 17 %, classe 8 (science appliquée, technologie, art de l'ingénieur) 13 %, classe 22 (biographies, généalogies) 13 %, classe 18 (romans) 11 %. Les hausses relatives les plus fortes se rencontrent dans la classe 1 (philosophie) 156 %, la classe 23 (encyclopédies, recueils, bibliographies, divers) 49 %, la classe 5 (éducation) 18 %, la classe 7 (sciences) 13 %, la classe 14 (musique) 13 %.

Voici une comparaison de la production des États-Unis avec celle de la Grande-Bretagne. Nous indiquons, pour les années 1934 à 1943, les différences en plus ou en moins par rapport aux totaux britanniques:

	Grande-Bretagne	États-Unis	
1934	15 628	8 198	— 7430
1935	16 110	8 766	— 7344
1936	16 572	10 436	— 6136
1937	17 286	10 912	— 6374
1938	16 091	11 067	— 5024
1939	14 913	10 640	— 4273
1940	10 732	11 328	+ 596
1941	7 581	11 112	+ 3531
1942	7 241	9 525	+ 2284
1943	6 705	8 325	+ 1620

ÉTATS-UNIS	Publications nouvelles (1)	Rééditions	TOTAL	
	1943	1943	1942	1943
1. Philosophie	188	27	84	215 + 131
2. Religion et théologie	541	60	656	601 - 55
3. Sociologie; sciences économiques	541	44	620	585 - 35
4. Droit	59	19	112	78 - 34
5. Education	234	22	217	256 + 39
6. Philologie	170	44	280	214 - 66
7. Sciences	324	125	397	449 + 52
8. Science appliquée; technologie, art de l'ingénieur	549	136	791	685 - 106
9. Médecine, hygiène	224	107	443	331 - 112
10. Agriculture	71	27	100	98 - 2
11. Economie domestique	91	26	112	117 + 5
12. Affaires	109	37	261	146 - 115
13. Beaux-arts	153	22	187	175 - 12
14. Musique	58	18	67	76 + 9
15. Jeux, sports, divertissements	78	11	149	89 - 60
16. Littérature générale, essais	265	36	400	301 - 99
17. Poésie et drame	371	22	594	393 - 201
18. Romans	933	545	1663	1478 - 185
19. Ouvrages pour la jeunesse	646	44	864	690 - 174
20. Histoire	465	74	646	539 - 107
21. Géographie et voyages	178	37	259	215 - 44
22. Biographies, généalogie	424	49	542	473 - 69
23. Encyclopédies, recueils, bibliographies, divers	92	29	81	121 + 40
Total	6764	1561	9525	8325 - 1200

(1) Seuls les livres étaient dénombrés dans les statistiques du *Publishers' Weekly*, à l'exclusion des brochures (v. *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1930, p. 137, 3^e col.). Nous ignorons si les statistiques de la *revue The Author* ont observé la même règle.

La production aux États-Unis, qui était en 1938 inférieure de 31 % à la production britannique, lui est devenue, en 1941, de presque 47 % supérieure; en 1943, l'écart relatif, qui a conservé le même sens, est pourtant moins marqué (24 %). La production britannique apparaîtrait donc en 1943 comme bien plus touchée par la guerre que celle des États-Unis (diminution de 58 % en Grande-Bretagne et de 25 % seulement aux États-Unis, par rapport à l'année 1938)(1).

* * *

Le nombre des enregistrements au *Copyright Office* de Washington, qui est allé toujours croissant de 1932/33 à 1941/42, passant de 137 424 à 182 232, a subi ensuite une diminution qui met l'année 1942/43 à un niveau intermédiaire entre les années 1936/37 et 1937/38, ainsi qu'on peut le voir sur le tableau ci-dessous, où la statistique des enregistrements est reproduite pour une période de dix ans:

Année fiscale (2)	Enregistrements
1933/34	139 047 + 2 984
1934/35	142 031 + 14 931
1935/36	156 962 - 2 538
1936/37	154 424 + 11 824
1937/38	166 248 + 6 887
1938/39	173 135 + 3 862
1939/40	176 997 + 3 650
1940/41	180 647 + 1 585
1941/42	182 232 - 21 443
1942/43	160 789

(1) En ce qui concerne l'établissement des chiffres britanniques, voir les notices sur la Grande-Bretagne, parues dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1942 (p. 139) et dans le présent numéro, p. 137.

(2) L'année fiscale va du 1^{er} juillet au 30 juin.

Les dépôts d'imprimés américains (livres, brochures, feuilles volantes, articles de revues et de journaux), qui ont été en augmentation constante de 1936/37 à 1939/40, sont en décroissance depuis 1940/41, comme le montre le tableau que voici:

1933/34	43 636 + 2852
1934/35	46 488 + 3169
1935/36	49 657 - 1715
1936/37	47 942 + 4586
1937/38	52 528 + 2008
1938/39	54 536 + 6053
1939/40	60 589 - 10821
1940/41	49 767 - 651
1941/42	49 116 - 9332
1942/43	39 784

Quant aux œuvres anglaises, inscrites pour bénéficier de la protection intérimaire de quatre mois, en attendant que soit mise en vente sur le marché américain l'édition imprimée aux États-Unis(1), elles ont été en nombre décroissant depuis 1937/38 et, après un minimum atteint en 1941/42, leur nombre se relève légèrement en 1942/43:

1933/34	1169 + 39
1934/35	1238 + 1
1935/36	1239 + 33
1936/37	1272 - 95
1937/38	1177 - 55
1938/39	1122 - 164
1939/40	958 - 393
1940/41	565 - 56
1941/42	509 + 8
1942/43	517

(1) Voir *Droit d'Auteur* du 15 juillet 1920, p. 73/74.

Les dépôts d'ouvrages imprimés à l'étranger dans une langue étrangère ont diminué de façon particulièrement marquée depuis le commencement de la guerre actuelle; en 1942/43 on enregistre, en ce domaine, une chute proportionnellement encore accélérée:

1933/34	3593 - 310
1934/35	3283 + 570
1935/36	3853 - 12
1936/37	3841 - 195
1937/38	3646 + 440
1938/39	4086 - 1582
1939/40	2504 - 951
1940/41	1553 - 902
1941/42	651 - 495
1942/43	156

En revanche, le nombre des compositions musicales enregistrées, qui avait un peu diminué de 1938/39 à 1939/40, a augmenté très fortement en 1940/41 et à nouveau (mais beaucoup moins) en 1941/42, tandis qu'une faible baisse s'est ensuite manifestée en 1942/43:

1933/34	27 001 + 458
1934/35	27 459 + 5791
1935/36	33 250 - 1429
1936/37	31 821 + 3513
1937/38	35 334 + 5627
1938/39	40 961 - 2986
1939/40	37 975 + 11160
1940/41	49 135 + 888
1941/42	50 023 - 1675
1942/43	48 348

On voit que, pour les compositions musicales enregistrées, le chiffre de 1942/43 reste bien supérieur à celui des années les plus favorisées d'avant-guerre.

Les œuvres enregistrées pour la seconde et dernière période de protection de 28 ans, conformément à l'article 23, alinéa 3, de la loi du 4 mars 1909, ont augmenté de façon constante au cours des années 1935/36 à 1941/42; un certain fléchissement s'observe en 1942/43:

1933/34	6989 - 328
1934/35	6661 + 1519
1935/36	8180 + 409
1936/37	8589 + 1351
1937/38	9940 + 237
1938/39	10 177 + 30
1939/40	10 207 + 116
1940/41	10 323 + 1138
1941/42	11 461 - 1831
1942/43	9 630

Il est intéressant de noter que la production littéraire américaine des années 1942 et 1943, qui se chiffre d'après *The Author* par 9525 et 8325 unités, est inférieure aux renouvellements opérés durant les exercices 1941/42 et 1942/43 (11 461; 9630). Cette constatation nous fortifie dans une opinion déjà émise (v. par exemple *Droit d'Auteur* du 15 dé-

cembre 1941, p. 149, 1^{re} col.), à savoir que la protection de 28 ans *post publicationem* est trop courte dans bien des cas. Cela étant, pourquoi le législateur américain ne se résoudrait-il pas à adopter le délai de 50 ans *post mortem auctoris*, qui donne satisfaction à la majorité des pays et que recommande la Convention de Berne révisée?

Finlande (1)

Les données contenues dans cette notice nous ont été aimablement fournies par M. Simo Pakarinen, bibliothécaire de l'Université de Helsinki. La statistique finlandaise est fondée sur le dépôt légal, les imprimés devant être déposés à la bibliothèque de l'Université. La documentation a été établie d'après le schéma de M. Lucien March.

PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

1934: 1661	1939: 1399
1935: 1772	1940: 1138
1936: 1416	1941: 1215
1937: 1337	1942: 1299
1938: 1555	1943: 1428

La production de 1943 est donc supérieure de 10 % à celle de 1942; elle est également supérieure à celles des années 1936, 1937 et 1939 à 1941, mais reste inférieure à celles de 1934, 1935 et 1938.

STATISTIQUE PAR MATIÈRES (LIVRES)

	1942	1943
1. Généralités (encyclopédie, polygraphie) . . .	36	39 (+ 3)
2. Théologie, livres d'édition	110	120 (+10)
3. Droit	34	45 (+11)
4. Sciences sociales, politique, statistique . . .	63	65 (+ 2)
5. Géographie, voyages . . .	17	19 (+ 2)
6. Folklore, ethnographie . . .	4	9 (+ 5)
7. Histoire	191	130 (-61)
8. Biographie, généalogie . . .	45	48 (+ 3)
9. Philologie	13	11 (- 2)
10. Belles-lettres	355	405 (+50)
11. Livres pour la jeunesse . . .	73	87 (+14)
12. Histoire de la littérature, théâtre, bibliographie, bibliothèques . . .	8	14 (+ 6)
13. Beaux-arts (y compris les œuvres musicales de caractère pédagogique) . . .	4	9 (+ 5)
14. Philosophie	11	11
15. Pédagogie	8	15 (+ 7)
16. Livres d'école	141	178 (+37)
17. Mathématiques	5	3 (- 2)
18. Sciences naturelles	14	24 (+10)
19. Médecine	28	31 (+ 3)
20. Agriculture, forêts, pêche, chasse, économie domestique	48	53 (+ 5)
21. Technologie, industrie, architecture	27	51 (+24)
22. Commerce, communications	12	13 (+ 1)
23. Sciences militaires	36	26 (-10)
24. Sports, jeux	16	22 (+ 6)
Total	1299	1428 (+129)

Dix-neuf classes sont en hausse, quatre en baisse, une est stationnaire. Les

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1943, p. 137.

classes qui présentent les hausses relatives les plus fortes sont: classe 6 (folklore, ethnographie) 125 %, classe 13 (beaux-arts) 125 %, classe 21 (technologie, industrie, architecture) 89 %, classe 15 (pédagogie) 88 %, classe 12 (histoire de la littérature, théâtre, bibliographie, bibliothèques) 75 %, classe 18 (sciences naturelles) 71 %, classe 24 (sports, jeux) 38 %, classe 3 (droit) 32 %, classe 16 (livres d'école) 26 %, classe 11 (livres pour la jeunesse) 19 %, classe 10 (belles-lettres) 14 %, classe 5 (géographie, voyages) 12 %, classe 19 (médecine) 11 %. Les classes en baisse sont: classe 17 (mathématiques) 40 %, classe 7 (histoire) 32 %, classe 23 (sciences militaires) 28 %, classe 9 (philologie) 15 %.

STATISTIQUE PAR LANGUES

	1942	1943
Livres en finnois	993	1055 (+62)
» » finnois et en suédois	18	37 (+19)
» » suédois	228	264 (+36)
» » allemand	33	50 (+17)
» » anglais	2	3 (+ 1)
» » français	1	1
» » russe	2	1 (- 1)
» » italien	0	1 (+ 1)
» » latin	0	1 (+ 1)
» » hongrois	0	1 (+ 1)
» » d'autres langues ou en plus. langues	22	14 (- 8)
Total	1299	1428 (+129)

Traductions (classement par langues)

TRADUCTIONS EN FINNOIS

	1942	1943
Traductions du suédois	52	60 (+ 8)
» de l'anglais	94	54 (-40)
» de l'allemand	36	31 (- 5)
» du norvégien	7	8 (+ 1)
» du danois	1	6 (+ 5)
» du français	6	5 (- 1)
» de l'italien	3	4 (+ 1)
» du hongrois	0	3 (+ 3)
» du russe	2	2
» de l'estonien	2	2
» du grec ancien	2	1 (- 1)
» du latin	0	1 (+ 1)
» du hollandais	4	0 (- 4)
» d'autres langues ou de plusieurs langues	2	3 (+ 1)
Traductions en finnois (total)	211	180 (-31)

La langue suédoise étant largement répandue en Finlande, il convient de donner également la statistique des traductions en suédois:

TRADUCTIONS EN SUÉDOIS

	1942	1943
Traductions du finnois	19	16 (- 3)
» de l'anglais	2	8 (+ 6)
» du norvégien	0	5 (+ 5)
» de l'allemand	5	2 (- 3)
» du français	0	1 (+ 1)
» du hollandais	3	1 (- 2)
» du russe	0	1 (+ 1)
» du grec ancien	0 (1)	1 (+ 1)
» de l'islandais	1	0 (- 1)
Total des traductions en suédois	30	35 (+ 5)
» » » » finnois	211	180 (-31)
Total général des traductions	241	215 (-26)

(1) La statistique reçue l'an dernier indiquait le chiffre 1 sous la rubrique: Traduction du grec ancien.

Le tableau suivant donne pour 1942 et 1943, et d'après la langue de l'original, les chiffres des traductions finnoises et suédoises additionnées:

	1942	1943
Traductions de l'anglais	96	62 -34
» » l'allemand	41	33 - 8
» » du norvégien	7	13 + 6
» » du danois	1	6 + 5
» » du français	6	6
» » de l'italien	3	4 + 1
» » du hongrois	-	3 + 3
» » du russe	2	3 + 1
» » du grec ancien	2	2
» » du latin	-	1 + 1
» » du hollandais	7	1 - 6
» » de l'islandais	1	- 1
» » d'autres langues	4	5 + 1
Total	170	139 -31

à quoi viennent s'ajouter:

les traductions du suédois en finnois	52	60 + 8
les traductions du finnois en suédois	19	16 - 3
Total général des traductions	241	215 -26

Brochures et œuvres musicales

On pourra, grâce au tableau ci-après, comparer la production des brochures et des œuvres musicales avec celle des livres. Dans les brochures (publications de 48 pages au maximum), on a compris les tirages à part et certains rapports, mais non les bilboquets:

	1942	1943
Livres	1299	1428 (+129)
Brochures	2455	2634 (+179)
Oeuvres musicales	3	- (- 3)
Total	3757	4062 (+305)

Périodiques

I. Périodiques quotidiens et bi- ou trihebdomadaires:	1942	1943
en finnois	98	88 (-10)
en finnois et suédois	2	2
en suédois	17	18 (+ 1)
II. Périodiques hebdomadaires, bimensuels, mensuels, trimestriels, etc.:		
en finnois	508	520 (+12)
en finnois et en suédois	50	53 (+ 3)
en suédois	142	134 (- 8)
en d'autres langues ou en plusieurs langues	9	13 + (4)
III. Autres périodiques:		
en finnois	134	123 (-11)
en finnois et en suédois	9	9
en suédois	30	34 (+ 4)
en d'autres langues ou en plusieurs langues	3	5 (+ 2)
Total général	1002	999 (- 3)

Les chiffres de 1942 ne concordent pas tous avec ceux que nous avons publiés dans le *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1943 et qui provenaient pourtant de la même source; nous supposons qu'il y a eu rectification après vérification. Les différences portent: dans la section I, sur les périodiques en finnois, qui se chiffrent maintenant par 98 au lieu de 97, cet accroissement étant annulé par la disparition du périodique en allemand; dans la

section II, sur les périodiques en finnois et en suédois, qui sont indiqués comme atteignant le chiffre de 50 (au lieu de 40). Ainsi, le total des périodiques dénombrés en 1942 a augmenté de 10 unités, passant de 992 à 1002.

France (1)

M. Monnet, Directeur du Cercle de la librairie, à Paris, a bien voulu, cette année encore, nous fournir des données sur la production française, ce dont nous lui sommes très reconnaissants. Le dépôt légal a reçu, en 1943, 7918 ouvrages, dont la majorité a été publiée en 1943, mais dont certains sont, du fait des circonstances, de date plus ancienne; à quoi il convient d'ajouter 130 traductions, 88 publications en langue étrangère, 317 cartes et plans et 895 œuvres musicales, ce qui donne un total de 9348 unités.

La répartition par matières est la suivante:

	1942	1943
1. Ouvrages généraux . . .	80	131 + 51
2. Littérature religieuse . .	603	529 - 74
3. Philosophie	325	410 + 85
4. Sciences pures	531	520 - 11
5. Médecine	409	1023 + 614
6. Technique	803	1272 + 469
7. Sciences juridiques et sociales	1090	1227 + 137
8. Histoire et géographie . .	947	998 + 51
9. Archéologie, beaux-arts . .	265	258 - 7
10. Linguistique et littérature .	1955	1550 - 405
Total	7008	7918 + 910

Six classes sont en hausse, quatre en baisse et le total de ces dix classes est en augmentation de 13% par rapport à l'année précédente. La plus forte variation est celle de la classe 5 (médecine), dont la hausse est de 150%.

Nous indiquons encore ici les totaux de quelques années antérieures, en observant que celui de 1941 concerne uniquement la zone française occupée à ce moment-là par les armées allemandes:

1934 : 15399	1939 : ?
1935 : 16201	1940 : 9935
1936 : 15931	1941 : 4171 (zone occupée)
1937 : 14911	1942 : 7596
1938 : 15894	1943 : 9348

Traductions

Les 130 traductions susmentionnées se répartissent comme suit, selon la matière et la langue de l'original (voir tableau au haut de la page).

La diminution, en comparaison du total de 1942 (322), est de 192 unités ou de 60%.

Le chiffre de 1943 est le plus bas qui ait été enregistré depuis dix ans, si l'on fait abstraction de celui de 1941 (qui ne se rapportait d'ailleurs qu'à la zone française occupée):

1934 : 545	1939 : ?
1935 : 834	1940 : 676
1936 : 673	1941 : 119 (zone occupée)
1937 : 568	1942 : 322
1938 : 1056	1943 : 130

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1943, p. 138.

Matières	Ouvrages généraux	Littérature religieuse	Philosophie	Sciences pures	Médecine	Technique	Sciences juridiques et sociales	Histoire et géographie	Archéologie, beaux-arts	Linguistique et littérature	Total
Allemand	—	—	5	—	1	1	3	9	2	41	62
Anglais	—	—	—	—	—	2	—	1	—	21	24
Latin	—	1	1	—	—	—	—	2	—	7	11
Grec	—	2	1	—	—	—	—	1	—	5	9
Italien	—	—	—	—	—	—	—	1	—	6	7
Espagnol	—	1	—	—	—	—	—	—	—	4	5
Danois	—	—	1	—	—	—	—	—	—	2	3
Norvégien	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	3
Russe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Autres langues	—	1	1	—	—	—	—	1	—	1	4
Total	—	5	9	—	1	3	3	15	2	92	130

D'autre part, les publications faites en France, en langue étrangère (non compris les dictionnaires, grammaires, etc.), se répartissent ainsi:

Matières	Ouvrages généraux	Littérature religieuse	Philosophie	Sciences pures	Médecine	Technique	Sciences juridiques et sociales	Histoire et géographie	Archéologie, beaux-arts	Linguistique et littérature	Total
Latin	—	48	—	—	—	—	—	—	—	—	48
Allemand	—	—	—	—	—	1	1	7	—	8	17
Anglais	1	—	—	—	—	—	—	—	1	8	10
Italien	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	5
Espagnol	—	1	—	—	—	—	—	1	—	2	4
Russe	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Autres langues	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Total	4	49	—	—	—	1	1	9	1	23	88

Grande-Bretagne et Eire (Irlande)

Les informations relatives à 1942 et à 1943 nous étant parvenues simultanément, nous les réunissons dans une même notice. Les données de celle-ci sont empruntées à la revue britannique *The Author* (n° 3, de 1944). En ce qui concerne la comparaison avec les années antérieures, nous faisons à nouveau les réserves déjà formulées dans notre dernière notice (1), les sources étant les mêmes pour 1941, 1942 et 1943, mais non pour les années plus anciennes. Notons encore que les livres et brochures dont le prix est inférieur à 6 pences ne figurent pas dans les statistiques publiées par *The Author*.

1942	5 832 (1)	1409 (1)	7 241
1943	5 506	1201	6 705

La production totale a encore diminué en 1942 et en 1943 (le chiffre de cette dernière année ne représentant que 42% de celui de 1938); de 1941 à 1942, le recul est de presque 4,5%, de 1942 à 1943 il atteint 7,4%. Cependant il faut noter que les publications nouvelles sont, en 1943, en augmentation de près de 4,8% sur 1941. Il y a là un intéressant indice de vitalité intellectuelle.

Statistique par matières

Ce tableau est malheureusement incomplet en ce qui concerne les deux années 1942 et 1943, car si nous possédons les données relatives à la production totale pour chaque matière, en 1942 et en 1943, en revanche, pour chacune de ces matières, nous ne connaissons le nombre des livres nouveaux et celui des rééditions que pour 1943. Comme nos informations relatives à l'année 1941 sont complètes, nous les reproduisons ci-après à titre de comparaison.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES :

Années	Publications nouvelles	Rééditions	Totaux
1934	11 196	4432	15 628
1935	11 239	4871	16 110
1936	11 686	4886	16 572
1937	12 209	5077	17 286
1938	11 744	4347	16 091
1939	10 884	4029	14 913
1940	7 523	3209	10 732
1941	5 255	2326	7 581

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1942, p. 139.

(1) Les chiffres concernant les publications nouvelles et les rééditions de l'année 1942 nous ont été aimablement communiqués par M. Paul Abel, docteur en droit et conseil juridique, à Londres.

GRANDE-BRETAGNE RÉPARTITION PAR MATIÈRES	Livres nouveaux		Rééditions		TOTAUX		
	1941	1943	1941	1943	1941	1942	1943
	1. Aéronautique	92	129	26	19	118	159
2. Annaires et publications périodiques	15	14	39	33	54	40	47 + 7
3. Anthropologie et ethnologie	19	22	1	1	20	12	23 + 11
4. Archéologie	21	17	—	—	21	12	17 + 5
5. Art et architecture	65	55	8	12	73	103	67 - 36
6. Astronomie et météorologie	13	19	2	2	15	19	21 + 2
7. Banque et finance	14	26	5	14	19	13	40 + 27
8. Bibliographie et histoire littéraire	74	51	8	4	82	88	55 - 33
9. Biographie et mémoires	243	241	113	40	356	295	281 - 14
10. Botanique, horticulture et agriculture	76	52	16	6	92	76	58 - 18
11. Calendriers et albums	13	6	1	1	14	4	7 + 3
12. Chimie et physique	35	36	8	16	43	62	52 - 10
13. Ouvrages pour la jeunesse	397	561	123	110	520	595	671 + 76
14. Auteurs classiques et traductions	29	11	21	15	50	38	26 - 12
15. Dictionnaires et encyclopédies	21	17	7	5	28	21	22 + 1
16. Livres d'adresses et guides	17	7	4	9	21	24	16 - 8
17. Economie domestique	50	34	10	11	60	48	45 - 3
18. Education	289	271	51	41	340	384	312 - 72
19. Art de l'ingénieur, électricité, mécanique	63	75	28	26	91	158	101 - 57
20. Essais et belles-lettres	96	98	16	26	112	159	124 - 35
21. Ouvrages gais	34	43	10	11	44	63	54 - 9
22. Romans	1031	1061	1311	347	2342	1559	1408 - 151
23. Géologie, minéralogie et mines	9	16	3	2	12	19	18 - 1
24. Histoire	159	172	40	20	199	213	192 - 21
25. Livres illustrés	39	38	4	1	43	34	39 + 5
26. Droit et questions parlementaires	137	74	28	29	165	132	103 - 29
27. Cartes et atlas	17	14	5	1	22	18	15 - 3
28. Mathématiques	24	32	11	14	35	28	46 + 18
29. Médecine et chirurgie	159	140	79	72	238	303	212 - 91
30. Musique	27	31	6	12	33	35	43 + 8
31. Histoire naturelle, biologie et zoologie	44	41	9	7	53	39	48 + 9
32. Art nautique	27	11	5	3	32	15	14 - 1
33. Marine et armée	139	208	19	21	158	246	229 - 17
34. Occultisme	28	23	5	5	33	28	28
35. Etudes orientales	67	29	9	5	76	60	34 - 26
36. Philatélie	4	9	—	2	4	12	11 - 1
37. Philosophie et science	62	57	9	5	71	90	62 - 28
38. Poésie et théâtre	222	273	64	56	286	249	329 + 80
39. Politique, économie politique et questions d'actualité	530	452	26	44	556	678	596 - 82
40. Psychologie	25	20	8	5	33	47	25 - 22
41. Religion et théologie	381	384	65	41	446	495	425 - 70
42. Sociologie	109	155	12	10	121	89	165 + 76
43. Sports, jeux, divertissements	46	48	11	9	57	60	57 - 3
44. Manuels techniques	67	60	36	44	103	110	104 - 6
45. Topographie, histoire locale et folklore	71	53	12	6	83	80	59 - 21
46. Commerce et industrie	37	38	4	9	41	35	47 + 12
47. Voyages et aventures	70	84	42	18	112	108	102 - 6
48. Science vétérinaire, agriculture	36	67	1	6	37	46	73 + 27
49. Radiotélégraphie	12	29	5	5	17	40	34 - 6
Totaux	5255	5504	2326	1201	7581	7241	6705 - 536

Trente-deux classes sont en baisse, seize en hausse, une (la classe 34) est stationnaire.

Dans une correspondance reçue il y a quelques mois déjà, M. Paul Abel nous fait observer que la baisse est très marquée dans les classes 22 (romans: 4222 œuvres en 1939), 18 (éducation: 1350), 13 (ouvrages pour la jeunesse: 1303), 9 (biographies et mémoires: 689). Une hausse se manifeste dans les classes 33 (militaire et armée: 59 œuvres en 1939), 1 (aéronautique: 53), 48 (sciences vétérinaires, agriculture: 33). Ce sont là, bien entendu, les chiffres de la statistique de la revue *The Author*, qui ne sont pas identiques à ceux du *Publishers' Circular* que nous avons publiés dans le *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1940, p. 139.

Les 6705 ouvrages dénombrés en 1943 comprennent 129 traductions (1,9% du total). Cette proportion est en somme très faible et montre que la production britannique autochtone tend à se suffire à elle-même. (En Suisse, par exemple, la situation est toute différente.) Les classes dans lesquelles se rencontrent le plus grand nombre de traductions sont les suivantes:

Classes	
22 (romans)	avec 30 traductions
39 (politique, etc.)	» 23 »
38 (poésie, théâtre)	» 16 »
14 (classiques)	» 8 »
4 (religion, théologie)	» 6 »

Ces cinq classes totalisent ainsi 83 traductions. Les 46 versions restantes se répartissent sur 21 autres classes.

Roumanie

N'ayant pas encore reçu de Roumanie la documentation nécessaire lorsque nous avons publié, dans le numéro de décembre 1943, notre article sur la statistique internationale de la production intellectuelle en 1942, nous nous étions servi, pour la notice consacrée à ce pays, de données recueillies par le *Börsenblatt für den Deutschen Buchhandel* (1). Comme, entre temps, nous est parvenue la documentation établie sur un plan analogue à celui des années précédentes — et que nous devons à la précieuse obligeance du Général Rosetti, conservateur de la bibliothèque de l'Académie roumaine — nous publions, sur la production roumaine en 1942, une nouvelle notice où les données de base différeront quelque peu de celles contenues dans l'article de notre numéro de décembre 1943, la statistique étant un art difficile, où l'approximation doit être admise avec un sens averti des réalités.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

(Ouvrages parus en Roumanie)

1933: 4127	1938: 7056
1934: 4619	1939: 7839
1935: 5924	1940: ?
1936: 6430	1941: 4435
1937: 6600	1942: 4562

STATISTIQUE PAR MATIÈRES

	1941	1942
1. Ouvrages généraux	61	51 - 10
2. Philosophie	48	55 + 7
3. Religion	254	230 - 24
4. Sciences sociales et droit	1399	1244 - 155
5. Philologie, linguistique	102	152 + 50
6. Sciences pures	309	187 - 122
7. Sciences appliquées	893	666 - 227
8. Beaux-arts	68	68
9. Littérature (prose)	483	795 + 312
10. Poésie	205	180 - 25
11. Histoire et géographie	287	417 + 130
12. Cartes géographiques	23	110 + 87
13. Albums	8	24 + 16
14. Estampes	230	130 - 100
15. Compositions musicales	65	253 + 188
Total	4435	4562 + 127

De 1941 à 1942, la production roumaine a augmenté de 2,8%. On notera en particulier l'accroissement proportionnel du nombre des publications musicales, accroissement qui atteint presque 300%.

STATISTIQUE PAR LANGUES

	1941	1942
1. En langue roumaine	3713	4162 + 449
2. » » française	411	188 - 223
3. » » allemande	213	170 - 43
4. » » italienne	27	32 + 5
5. » » anglaise	9	5 - 4
6. » » espagnole	0	2 + 2
7. » » hongroise	26	1 - 25
8. » » latine	10	1 - 9
9. » » grecque	0	1 + 1
10. » » polonaise	4	0 - 4
11. » » bulgare	1	0 - 1
12. En langues mixtes	21	0 - 21
Total	4435	4562 + 127

(1) Voir *Droit d'Auteur*, 1943, p. 141.

Les cartes géographiques, albums, estampes et compositions musicales (divisions 12 à 15 de la classification par matières) sont traités comme des ouvrages en langue roumaine, dans la statistique par langues. Les ouvrages en langues étrangères représentent, en 1941, 16 % de la production totale, et, en 1942, 8,8 %.

La répartition par matières des ouvrages roumains d'une part, et de ceux en langue étrangère d'autre part est indiquée, pour 1942, au tableau suivant:

	Ouvrages en langue roumaine	Ouvrages en langues étrangères	TOTAL
1. Ouvrages généraux . . .	49	2	51
2. Philosophie	53	2	55
3. Religion	225	5	230
4. Sciences sociales et droit	1138	106	1244
5. Philologie, linguistique .	97	55	152
6. Sciences pures	128	59	187
7. Sciences appliquées . . .	600	66	666
8. Beaux-arts	65	3	68
9. Littérature (prose) . . .	781	14	795
10. Poésie	178	2	180
11. Histoire et géographie .	331	86	417
12. Cartes géographiques . .	110	0	110
13. Albums	24	0	24
14. Estampes	130	0	130
15. Compositions musicales	253	0	253
Total 1942	4162	400	4562
Total 1941	3713	722	4435

Traductions

L'évolution du nombre des traductions au cours des dix dernières années se présente comme suit:

1933 : 118	1938 : 119
1934 : 170	1939 : 130
1935 : 189	1940 : ?
1936 : 230	1941 : 145
1937 : 168	1942 : 271

(Notons que le nombre des traductions se trouve compris dans les chiffres de la statistique par matières.)

CLASSEMENT DANS LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MATIÈRES

	1941	1942	
1. Ouvrages généraux . . .	0	2	+ 2
2. Philosophie	1	2	+ 1
3. Religion	8	3	- 5
4. Sciences sociales et droit	7	15	+ 8
5. Philologie, linguistique .	0	0	
6. Sciences pures	0	0	
7. Sciences appliquées . . .	0	6	+ 6
8. Beaux-arts	0	0	
9. Littérature (prose) . . .	121	234	+113
10. Poésie	2	0	- 2
11. Histoire et géographie .	6	9	+ 3
Total des traductions	145	271	+126

CLASSEMENT D'APRÈS LA LANGUE DE L'ORIGINAL

Traductions	1941	1942	
1. de l'anglais	76	128	+ 52
2. du français	27	56	+ 29
3. de l'allemand	19	43	+ 24
4. de l'italien	6	18	+ 12
5. du russe	4	4	
6. du polonais	3	4	+ 1
7. du latin	4	3	- 1
8. du grec	2	3	+ 1
9. du danois	0	3	+ 3
10. de l'espagnol	0	3	+ 3
11. d'autres langues	4	6	+ 2
Total	145	271	+126

De 1941 à 1942, le nombre total des traductions a augmenté de 87 %, tandis que la progression des traductions de l'anglais, du français, de l'allemand et de l'italien a été respectivement de 68 %, 107 %, 126 % et 200 %.

Périodiques

L'évolution du nombre des périodiques au cours des dix dernières années est la suivante:

1933 : 2296	1938 : 2000
1934 : 2379	1939 : 1690
1935 : 2478	1940 : ?
1936 : 2295	1941 : 1125
1937 : 2343	1942 : 974

Alors que le nombre des ouvrages a augmenté de 1941 à 1942, l'on voit que celui des périodiques a subi une diminution de 13 % pendant la même période.

RÉPARTITION SELON LA FRÉQUENCE

Périodiques paraissant	1941	1942	
quotidiennement	73	52	- 21
plus d'une fois par semaine .	13	11	- 2
une fois par semaine ou moins souvent, mais au moins une fois par mois	378	316	- 62
moins d'une fois par mois, mais au moins une fois tous les trois mois	533	447	- 86
avec une autre fréquence . . .	123	148	+ 20
Total	1125	974	-151

RÉPARTITION SELON LA LANGUE

Périodiques paraissant en	1941	1942	
roumain	993	837	-156
» » allemand	62	57	- 5
» » hongrois	22	16	- 6
» » français	16	20	+ 4
» » italien	2	2	
» » d'autres langues	8	7	- 1
» » plusieurs langues	22	35	+ 13
Total	1125	974	-151

Les périodiques édités en d'autres langues que le roumain forment en 1941 12 % du total et 14 % en 1942 (chiffres absolus: 132 et 137).

* * *

Le nombre total des publications éditées dans la langue du pays est, en 1942, de 4999 (4162 ouvrages et 837 périodiques). Le nombre total des ouvrages et périodiques édités dans une autre langue est de 400 plus 137, soit de 537. Le total général de la production roumaine en 1942 est donc de 5536 ouvrages et périodiques (4999 + 537), chiffre qui s'obtient aussi en additionnant le total des ouvrages: 4562 et celui des périodiques: 974.

Slovaquie

La production littéraire de la Slovaquie a dépassé en moyenne 2 ouvrages par jour pendant les cinq années qui ont

suivi les événements de mars 1939 (dissolution de la Tchécoslovaquie, constitution de la Slovaquie indépendante). Le professeur Menz rapporte, dans le *Börsenblatt für den Deutschen Buchhandel* du 15 juillet 1944, que les ouvrages slovaques les plus nombreux appartiennent à la catégorie des manuels, c'est-à-dire, pensons-nous, des ouvrages d'enseignement. En second rang viennent les romans, en troisième rang les ouvrages scientifiques. Ces derniers sont généralement originaux et n'englobent que peu de traductions. Elles atteignent en revanche 50 % pour les romans, où les versions de l'allemand sont particulièrement nombreuses, à côté de celles du français et du russe. La proportion des traductions est de 20 % dans la catégorie des pièces de théâtre et de 10 % dans le rayon de la poésie. — Les tirages (v. un article de M. Walter Pollak dans le *Börsenblatt* du 11 mars 1944) sont naturellement assez faibles, beaucoup plus faibles que dans un grand pays comme l'Allemagne, où ils pouvaient aller, avant la guerre actuelle, jusqu'à 500 000 exemplaires en cas de grand succès, et où une diffusion de 20 000 à 50 000 exemplaires était déjà tenue pour très satisfaisante. En Slovaquie, le marché ne peut guère absorber plus de 2500 à 5000 exemplaires de chaque œuvre. Au reste, ce sont là des chiffres plus qu'honorables si on les met en rapport avec celui de la population (à peine 3 millions d'habitants).

Suède⁽¹⁾

Les données numériques figurant dans cette notice nous ont été aimablement fournies par l'Association des éditeurs suédois (*Svenska Bokförläggare Föreningen*, 11, Drottninggatan, à Stockholm), que nous remercions sincèrement de son obligeance.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

1934 : 2784	1939 : 2954
1935 : 2869	1940 : 2274
1936 : 2886	1941 : 3268
1937 : 2834	1942 : 3434
1938 : 2834	1943 : 3475

L'augmentation de la production, de 1942 à 1943, n'est guère supérieure à 1 %, mais le niveau atteint en 1942, comme on le voit sur le tableau décennal, était très élevé par rapport à la moyenne d'avant-guerre.

STATISTIQUE PAR MATIÈRES

	1942	1943	
1. Bibliographie	32	33	(+ 1)
2. Généralités, encyclopédies, sociétés savantes, associations	90	89	(- 1)

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1943, p. 142.

	1942	1943
3. Religion	278	299 (+ 21)
4. Philosophie	43	43
5. Éducation et instruction	165	128 (- 37)
6. Linguistique, philologie	147	141 (- 6)
7. Histoire de la littérature	39	26 (- 13)
8. Belles-lettres	969	990 (+ 21)
9. Beaux-arts (y compris musique et théâtre)	103	128 (+ 25)
10. Archéologie	17	18 (+ 1)
11. Histoire, héraldique	196	192 (- 4)
12. Biographie, généalogie	129	142 (+ 13)
13. Anthropologie, ethno- graphie	11	13 (+ 2)
14. Géographie, voyages	158	141 (- 17)
15. Sciences sociales, droit, statistique	274	263 (- 11)
16. Technologie	90	104 (+ 14)
17. Économie (y compris commerce et communi- cations)	203	193 (- 10)
18. Gymnastique, sport, jeux	48	56 (+ 8)
19. Sciences militaires	43	55 (+ 12)
20. Mathématiques	29	46 (+ 17)
21. Sciences naturelles	240	268 (+ 28)
22. Médecine	130	107 (- 23)
Totaux	3434	3475 (+ 41)

Douze classes sont en hausse, neuf en baisse, une est stationnaire. Les variations par rapport à 1942 sont d'ailleurs assez modérées en général; les hausses relatives les plus marquées portent sur la classe 20 (mathématiques) 59 %, la classe 19 (sciences militaires) 28 %, la classe 9 (beaux-arts, y compris musique et théâtre) 24 %, la classe 13 (anthropologie, ethnographie) 18 %, la classe 18 (gymnastique, sport, jeux) 17 %, la classe 16 (technologie) 16 %, la classe 21 (sciences naturelles) 12 % et la classe 12 (biographie, généalogie) 10 %; les baisses relatives les plus prononcées se trouvent dans la classe 7 (histoire et littérature) 33 %, la classe 5 (éducation et instruction) 22 %, la classe 22 (médecine) 18 %, et la classe 14 (géographie, voyages) 11 %.

Suisse (1)

Cette statistique se fonde essentiellement sur le rapport de la Bibliothèque nationale suisse pour l'année 1943.

PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES (Ouvrages publiés en Suisse)

1934 : 1965	1939 : 1802
1945 : 1952	1940 : 1705
1936 : 1979	1941 : 2510
1937 : 2119	1942 : 2875
1938 : 2162	1943 : 3358

L'accroissement de la production qui se manifeste depuis 1941, et sur les causes duquel nous nous sommes étendus dans les précédentes notices, ne s'est pas ralenti en 1943, où l'on constate une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente.

En revanche, la diminution des œuvres publiées à l'étranger par des auteurs suisses se poursuit, comme l'indiquent les chiffres suivants, relatifs aux dix dernières années:

1934 : 524	1939 : 343
1935 : 448	1940 : 144
1936 : 467	1941 : 95
1937 : 501	1942 : 108
1938 : 454	1943 : 93

La production suisse totale s'obtient en faisant la somme des chiffres relatifs à une même année dans les deux tableaux précédents, et l'on obtient ainsi la série totalisée que voici:

1934 : 2489	1939 : 2145
1935 : 2400	1940 : 1849
1936 : 2446	1941 : 2605
1937 : 2620	1942 : 2983
1938 : 2616	1943 : 3451

où le mouvement ascendant a, surtout depuis la guerre, sensiblement la même allure que celui de la production des ouvrages publiés en Suisse seulement, étant donné que, dans ces dernières années, la production des auteurs suisses à l'étranger a été relativement faible, comparée à la production interne.

STATISTIQUE PAR MATIÈRES

(Ouvrages publiés et mis en vente en Suisse)

	1942	1943
1. Encyclopédie, bibliographie générale	13	6 - 7
2. Philosophie, morale	110	137 + 27
3. Théologie, affaires ecclésiastiques	320	366 + 46
4. Droit, sciences sociales, politique, statistique	390	478 + 88
5. Art militaire	21	21
6. Éducation, instruction	192	166 - 26
7. Ouvrages pour la jeunesse	111	90 - 21
8. Philologie, histoire littéraire	55	75 + 20
9. Sciences naturelles, mathématiques	103	103
10. Médecine, hygiène	61	98 + 37
11. Génie, sciences techniques	43	71 + 28
12. Agriculture, économie domestique	100	96 - 4
13. Commerce, industrie, transports	165	156 - 9
14. Beaux-arts, architecture	123	171 + 48
15. Belles-lettres	563	868 + 305
16. Histoire, biographies	244	239 - 5
17. Géographie, voyages	74	70 - 4
18. Divers	187	147 - 40
Total	2875	3358 + 483

Huit classes sont en hausse, huit également sont en baisse, deux sont stationnaires. Les classes où se manifestent les accroissements relatifs les plus forts sont: le génie et les sciences techniques (classe 11) 65 %, la médecine et l'hygiène (classe 10) 61 %, les belles-lettres (classe 15) 54 %, les beaux-arts et l'architecture (classe 14) 39 %, la philologie et l'histoire littéraire (classe 8) 36 %, la philo-

sophie et la morale (classe 2) 25 %, le droit, les sciences sociales et la statistique (classe 4) 23 %. Les classes où la baisse relative est la plus marquée sont: les encyclopédies et la bibliographie générale (classe 1) 54 %, les ouvrages divers (classe 18) 21 % et les ouvrages pour la jeunesse (classe 7) 19 %.

Statistique par langues

La répartition, selon les langues, des ouvrages publiés en Suisse est la suivante:

	1942	1943
1. en allemand	2072	2374 + 302
2. en français	642	833 + 191
3. en italien	87	65 - 22
4. en romanche	14	14
5. en d'autres langues	22	53 + 31
6. en plusieurs langues	38	19 - 19
Total	2875	3358 + 483

L'on voit ainsi que le nombre des publications en allemand s'est accru de 15 % (contre 16 % en 1942), celui des publications en français de 30 % (contre 14 % en 1942), pour l'italien, la diminution a été de 25 % (contre une augmentation de 34 % en 1942), et pour le romanche, l'état est stationnaire, alors qu'on avait constaté une baisse de 18 % en 1942.

L'évolution comparée des quatre langues nationales de la Suisse, au cours des dix dernières années, apparaît dans les chiffres que voici:

Années	Ouvrages en			
	allemand	français	italien	romanche
1934	1375	470	45	11
1935	1381	472	39	12
1936	1419	451	55	12
1937	1479	501	68	15
1938	1581	457	40	18
1939	1338	367	42	14
1940	1282	343	40	9
1941	1792	565	65	17
1942	2072	642	87	14
1943	2374	833	65	14

On voit que l'année 1943 est la plus favorable de la décennie en ce qui concerne les langues allemande et française, alors que, pour l'italien, le maximum a été atteint en 1942 et, pour le romanche, en 1938.

Traductions

Le tableau suivant donne le nombre des ouvrages traduits et montre les combinaisons réalisées entre les différentes langues:

	1942	1943
de l'anglais en allemand	23	57 + 34
du français en allemand	21	37 + 16
de l'allemand en français	26	29 + 3
de l'anglais en français	7	24 + 17
de l'italien en français	3	6 + 3
de l'italien en allemand	9	3 - 6
du français en italien	1	2 + 1
de l'allemand en italien	2	1 - 1
du français en romanche	1	0 - 1
de l'allemand en romanche	1	0 - 1
autres traductions	24	51 + 27
Total	118	210 + 92

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Aut* de décembre 1943, p. 142.

Quant aux deux tableaux ci-après, ils présentent les totaux des traductions d'après la langue de l'original et d'après la langue dans laquelle le traducteur a rédigé la version.

	1942	1943	
Traductions de l'anglais (au total)	30	81	+51
» du français (au total)	23	39	+16
» de l'allemand (au total)	29	30	+1
» de l'italien (au total)	12	9	-3
Autres traductions (au total)	24	51	+27
Total général	118	210	+92

	1942	1943	
Traductions en allemand (au total)	53	97	+44
» en français (au total)	36	59	+23
» en italien (au total)	3	3	
» en romanche (au total)	2	0	-2
Autres traductions	24	51	+27
Total général	118	210	+92

D'autre part, l'évolution du total des traductions depuis dix ans se présente comme suit:

1934: 93	1940: 56
1935: 72	1941: 88
1936 à 1938: ?	1942: 118
1939: 89	1943: 210

Des quatre tableaux précédents, l'on peut dégager quelques conclusions très nettement suggérées par les chiffres:

L'accroissement des traductions de 1942 à 1943 est considérable (78 %);

l'augmentation des traductions de l'anglais est particulièrement importante (170 % de 1942 à 1943), et alors qu'en 1942 ces traductions ne représentaient que 25 % du total, elles atteignent, en 1943, 39 % dudit total; l'augmentation des traductions du français est également remarquable (70 %); en revanche les traductions de l'allemand ne s'accroissent que de 3,4 %, ne représentant plus, en 1943, que 14 % du total, contre 25 % en 1942, et les traductions de l'italien diminuent de 25 %;

les traductions en allemand s'accroissent de 83 % par rapport à 1942, celles en français de 64 %; celles en italien sont restées stationnaires.

La production suisse *complète*, embrasant toutes les publications dénombrées, mises en vente ou non, a atteint les chiffres suivants en 1942 et 1943:

	1942	1943	
1. Publications scientifiques et littéraires mises dans le commerce ou non:			
Volumes	3992	4497	} 6760 7433 + 673
Brochures	2550	2655	
Feuilles	218	281	
2. Publications administratives mises dans le commerce ou non (volumes, brochures et feuilles réunis)	3913	3980	+ 67
Total	10673	11413	+ 740

A quoi il faut ajouter:

les estampes et photographies	201	311	+ 110
les cartes	8	16	+ 8
les manuscrits	4	7	+ 3
Total général	10886	11747	+ 861

Les manuscrits compris dans la production intellectuelle de 1942 et 1943 sont ceux dont on peut admettre qu'ils ont été composés au cours de ces deux années. Ils ne forment qu'une petite partie des manuscrits catalogués comme entrés à la Bibliothèque nationale en 1942 et 1943, et qui sont au nombre de 1242 et 65 (voir plus loin les chiffres relatifs à l'accroissement des collections gérées par cette institution).

Bibliothèque nationale

En 1943, un total de 19 658 unités bibliographiques (contre 18 440 en 1942) a enrichi les collections de la Bibliothèque nationale. Cet accroissement dans l'afflux de nouveaux éléments (6,6 % par rapport à 1942) correspond au remarquable essor de l'édition suisse, essor dont nous avons eu déjà l'occasion de parler dans nos précédentes notices. Ces 19 658 unités bibliographiques se répartissent comme suit, selon les diverses catégories:

	1942	1943	
Volumes	6 846	6 882	+ 36
Brochures	4 596	5 061	+ 465
Feuilles	629	597	- 32
Publications administratives	4 255	5 846	+ 1591
Estampes et photographies	755	1 178	+ 423
Cartes	117	29	- 88
Manuscrits	1 242	65	- 1177
Total	18 440	19 658	+ 1218

Comme d'habitude, les dons représentent la majeure partie de cet accroissement:

	1942	1943	
Dons	14 646 (80 %)	16 666 (85 %)	
Achats	3 794 (20 %)	2 292 (15 %)	
Total	18 440	19 658	

Le nombre des éditeurs faisant à la Bibliothèque nationale le service gratuit de leurs publications, conformément à la convention sur le dépôt contractuel de décembre 1915, est passé de 245 à 277 du 31 décembre 1942 au 31 décembre 1943.

Malgré les circonstances de guerre qui obligent la bibliothèque à certaines restrictions matérielles, le *service du prêt* a encore développé son activité en 1943, l'augmentation du nombre total des volumes prêtés est de 9 % par rapport à 1942.

	1942	1943	
Consultés dans la salle de lecture	15 373	19 783	+4 410
à Berne	50 625	51 990	+1 365
en Suisse	30 997	33 986	+2 989
à l'étranger	76	126	+ 50
Total	97 071	105 885	+8 814

Il en est de même pour la *fréquentation de la salle de lecture*:

1934: 39 830 visites	1939: 42 073 visites
1935: 44 469 »	1940: 33 734 »
1936: 45 817 »	1941: 37 707 »
1937: 41 830 »	1942: 39 283 »
1938: 44 104 »	1943: 42 167 »

Le nombre de visites en 1943, en progrès marqué sur celui de 1942, est voisin du chiffre moyen (43 210) des cinq années d'avant-guerre (1934-1938).

S'il est vrai que les statistiques nous apportent des données qui ne doivent être interprétées qu'avec une extrême prudence, il n'en reste pas moins que l'accroissement simultané de tous les indices d'activité intellectuelle que nous venons de mentionner tend à prouver que, malgré les heures sombres que nous vivons, l'esprit n'a pas abdiqué.

D'après le rapport de gestion du Conseil fédéral suisse (Gouvernement) pour l'année 1943, p. 412, les *postes de réception radiophoniques* deviennent toujours plus nombreux en Suisse. Voici quelques chiffres significatifs à cet égard:

Postes de	1942 (31 déc.)	1943 (31 déc.)	
radiodiffusion	631 886	675 819	+ 43 933
télédiffusion	70 657	75 687	+ 5 030
diffusion p. fil privé	26 688	28 414	+ 1 726
Total	729 231	779 920	+ 50 689

Les chiffres correspondants pour 1933 étaient les suivants: 277 049; 13 556; 9446; total: 300 051. De 1933 à 1943 l'augmentation atteint 479 879 unités ou tout près de 160 %.

Au cours des trois premiers mois de 1944, le mouvement ascendant s'est maintenu, comme le montre le rapport de la Société bernoise de radiodiffusion (*Radiogenossenschaft Bern*) pour 1943-1944:

Postes de	1944 (31 mars)
radiodiffusion	679 476
télédiffusion	76 897
diffusion par fil privé	28 767
Total	785 140

soit une augmentation de 5220 par rapport au 31 décembre 1943.

Jurisprudence

ÉGYPTE

POSSIBILITÉ POUR L'ÉTAT D'ÊTRE TITULAIRE D'UN DROIT D'AUTEUR SUR UNE ŒUVRE ET D'EXPLOITER CELLE-CI. RÉÉDITION DE VIEUX LIVRES: PROTECTION SI LE RÉÉDITEUR A FAIT UN APPORT CONSISTANT EN AJOUTES, MODIFICATIONS, COMMENTAIRES OU EN UN CLASSEMENT. TABLES DES MATIÈRES JOINTES À UN VIEUX LIVRE: DROIT D'AUTEUR EN FAVEUR DU RÉDACTEUR DE LA TABLE. PAS DE CONFISCATION AUX FINS DE DESTRUCTION, LORSQUE LES EXEMPLAIRES CONTREFAISANTS D'UNE ŒUVRE PEUVENT SERVIR.

(Égypte, Cour d'appel nationale, 11 janvier 1942. — Ministère de l'Instruction publique c. Abdel Moneim Abdel Maksoud.)⁽¹⁾

I. — *L'État peut jouir d'un droit de propriété littéraire ou artistique et l'exploiter commercialement.*

⁽¹⁾ Voir *Gazette des Tribunaux mixtes d'Égypte*, fascicule de juin 1944, p. 202.

II. — *La protection littéraire et artistique s'étend à toute œuvre si petite qu'en soit la valeur.*

C'est ainsi que la réédition de vieux livres, même tombés dans le domaine public, assure un droit de propriété à l'éditeur qui y a apporté des ajoutes, des modifications, un classement ou des commentaires, quelle que soit l'étendue de ces commentaires.

C'est ainsi également qu'une table des matières ajoutée à un vieux livre constitue la propriété exclusive de l'auteur de la table.

III. — *Il n'y a pas lieu à confiscation aux fins de destruction des ouvrages publiés en violation du droit d'auteur, lorsque ces ouvrages peuvent servir, mais à remise de ceux-ci, à titre d'indemnité, au titulaire du droit d'auteur.*

Résumé des faits

La Bibliothèque Nationale a publié une édition moderne des commentaires du Coran de Kartabi, dont le premier volume fut reproduit en zincogravure par l'intimé qui vendait les exemplaires reproduits pour son propre compte. La Bibliothèque fit saisir exemplaires et clichés et en demanda la confiscation et deux cents livres d'indemnité. Elle fut déboutée en première instance.

Motifs

Attendu que le Tribunal de première instance s'est fondé, pour débouter le Ministère, sur deux considérations. La première était que la Bibliothèque s'est bornée à recueillir les différentes parties de l'ouvrage et à les ordonner, à rééditer les opinions diverses que Kartabi avait réunies dans son livre en y ajoutant les siennes; ce travail, quelque important qu'il soit, ne peut donner naissance à un droit d'auteur sur l'ouvrage. La seconde considération était que, en admettant l'existence d'un droit d'auteur, du moment que ce droit appartient à l'État, il fait partie du domaine public, et que tout particulier a le droit de réédition, parce que les ouvrages édités par l'État sont, de par leur nature même, destinés au service du public; la base d'une demande en indemnité est le caractère commercial, qui ne saurait concorder avec la qualité publique de l'appelant ni avec son devoir d'éduquer le public et de répandre l'instruction.

Attendu que la Cour trouve nécessaire d'examiner en premier lieu cette seconde considération, qui, si elle était admise, rendrait inutile l'examen de la première;

Attendu, quant au second point, que rien à priori n'interdit à l'État de jouir d'une propriété privée: de fait, il possède un domaine privé, qu'il exploite comme n'importe quel particulier, et des

entreprises comme les chemins de fer, les téléphones et les télégraphes qu'il exploite comme les sociétés; l'État n'est qu'une personne morale, comme toute personne morale particulière;

Attendu qu'il peut paraître à première vue que si l'État peut posséder des biens matériels, il ne peut jouir de propriété littéraire ou artistique et l'exploiter commercialement, car il ne peut faire commerce de la culture alors que son premier devoir est de la répandre; mais qu'il convient de relever que l'exploitation par l'État de sa propriété littéraire est, comme son exploitation de sa propriété matérielle, dans l'intérêt public, parce que les sommes retirées de cette exploitation vont au Trésor et sont dépensées par le service du public;

Si l'État a fourni des efforts, par l'intermédiaire de ses fonctionnaires appointés par le Trésor, pour la publication d'un ouvrage, pourquoi serait-il privé de la propriété du fruit de ces efforts et lui serait-il interdit de l'ajouter au Trésor qui ne dépense que dans l'intérêt public, tout en permettant aux particuliers d'exploiter cet effort dans leur propre intérêt et sans aucune contre-partie de leur part?

Peu importe que la Bibliothèque Nationale ait un budget particulier qui prenne en recettes le prix de l'ouvrage ou non, parce que, même si la Bibliothèque Nationale ne touche rien du prix de l'ouvrage dans une année donnée, ses dépenses et les traitements de ses fonctionnaires ne changeront pas.

La jurisprudence et la doctrine françaises sont d'accord pour admettre que les personnes morales, publiques ou privées comme l'État, les départements, etc. peuvent jouir de propriété littéraire et artistique, et que cette propriété littéraire et artistique peut être acquise à la personne morale par un représentant ou un employé chargé de cela (*Dalloz Pratique*, Propriété littéraire et artistique, n° 76).

Quant à la première considération:

Attendu qu'avant d'examiner l'ouvrage litigieux la Cour pense que tout effort, si petit soit-il, mérite la protection de la loi, comme la propriété de tout objet, si petite que soit sa valeur. On ne peut donc distinguer un effort d'un autre sous peine de susciter de nombreuses difficultés. A plus forte raison la protection de la loi n'est-elle pas réservée à la composition des livres. Il est admis d'ailleurs que la réédition de vieux livres tombés dans le domaine public rend la réédition propriété privée si le rééditeur y a apporté des ajoutes, des modifications, un classement, des commentaires, quelles

que soient l'étendue et l'importance de ces commentaires. Plus encore, une table des matières ajoutée à un vieux livre est la propriété de son auteur (v. *Dalloz Pratique*, V°, Propriété littéraire et artistique, nos 11, 12, 21; *Messina*, Code civil mixte II, p. 42, n° 22);

Attendu, quant au travail qu'a demandé l'ouvrage litigieux, que le Ministère dit que cette édition a été faite sur dix manuscrits qui ont été collationnés et dans lesquels ont été corrigées les erreurs de copie et les interpolations après référence aux ouvrages compilés par l'auteur. Les rééditeurs ont vérifié l'exactitude des termes et ajouté des gloses et des notes, une table des matières spéciale et une introduction écrite par Sayed Mohamed Biblawi, chef de la section de la renaissance de la littérature arabe à la Bibliothèque Nationale. Cette Cour a retenu que l'intimé a copié à la zincogravure l'ouvrage tel quel, y compris la table des matières et l'introduction;

Il ne reste plus qu'à examiner si la Bibliothèque Nationale a fourni un travail intellectuel en publiant l'ouvrage... Il ressort de l'examen de l'ouvrage que la Bibliothèque Nationale ne s'est pas contentée de l'édition critique du texte des manuscrits, mais qu'elle y a ajouté des éléments d'utilité certaine empruntés à des livres cités par l'auteur ou écrits après son époque ou même imprimés en Égypte, aux Indes, en Europe des siècles plus tard... Ces nombreuses notes ajoutées au texte de l'auteur ont demandé un véritable travail de la part des fonctionnaires de la Bibliothèque Nationale.

Attendu que l'intimé a exploité commercialement ce grand travail dans son intérêt personnel sans s'être donné la moindre peine, sinon celle de reproduire l'ouvrage par la zincogravure. La Cour ne peut en aucun cas sanctionner un tel procédé et admettre que l'auteur de ce travail puisse être dépouillé du fruit de ses efforts ou que l'intérêt public puisse être frustré du fruit des efforts du Gouvernement (représenté par le Ministère de l'Instruction publique et la Bibliothèque Nationale), alors que le Gouvernement représente cet intérêt public et n'agit que pour lui;

Attendu qu'il échet d'infirmier le premier jugement. La Cour juge qu'il n'y a pas lieu de confisquer les exemplaires saisis; cette confiscation serait vaine, car on ne doit pas les détruire puisqu'ils peuvent servir. Il convient plutôt d'en ordonner la remise à l'appelant en même temps que les clichés à titre d'indemnité et pour qu'il en dispose à sa guise.

SUISSE

OEUVRES DES ARTS APPLIQUÉS EXÉCUTÉES SUR L'ORDRE D'UN COMMETTANT: LAMPES. IMITATION PAR UN TIERS CHARGÉ, SUR COMMANDE DE LA MÊME PERSONNE, DE CONFECTIIONNER DES LAMPES. ATTEINTE AU DROIT D'AUTEUR DU PREMIER FABRICANT. RESPONSABILITÉ SOLIDAIRE DU COMMETTANT ET DE L'IMITATEUR.

(Genève, Cour de justice civile, 7 janvier 1944. — Pery c. Remor, Würsten.)⁽¹⁾

I. — *Le droit exclusif de l'auteur de reproduire son œuvre comprend non seulement celui de s'opposer à la diffusion d'une imitation ou d'une copie servile et littérale de celle-ci; il implique aussi le droit de s'opposer à une reproduction dont la conception générale artistique s'inspire directement de l'original.*

II. — *En matière de droit d'auteur, il est irrelevante que l'œuvre réalise ou non l'utilisation d'éléments déjà connus sous une forme déjà connue; il faut exclusivement rechercher si cette forme constitue une création originale et indépendante, témoignant d'un esprit créateur et si elle relève de la notion d'art ou d'art appliqué.*

III. — *Le fait de commander à un artiste ou à un artisan une œuvre d'art ou d'art appliqué en lui en indiquant l'idée ou le sujet n'enlève pas à celui qui l'a réalisée le bénéfice du droit d'auteur; seule compte la matérialisation de l'idée, à condition qu'elle ait une valeur d'art ou d'art appliqué.*

IV. — *La simple négligence suffit pour engager la responsabilité de l'auteur de l'imitation.*

V. — *L'auteur subit un préjudice, au moins moral, du seul fait de la diffusion de l'œuvre contre son gré et en violation de ses droits et prérogatives.*

Considérant qu'en octobre 1942, Pery, citoyen genevois, qui dirige un «Atelier d'art», a, sur l'ordre et pour le compte de Remor qui les destinait à l'utilité et à l'ornement de sa crèmerie «La Clémence», fabriqué et livré cinq appareils d'éclairage consistant dans la combinaison d'un cendrier et d'une lampe munie d'un capuchon;

Que quelque temps après, ayant appris que Würsten, ferronnier d'art, avait confectionné un ou plusieurs appareils constituant, selon lui, une modification ou une imitation de son œuvre originale, et en avait livré un exemplaire à Remor pour un autre établissement qu'il exploite, «La Potinière», Pery a porté plainte pénale contre les susnommés, plainte au vu de laquelle fut ouverte la procédure pénale n° 374 de 1943 qui a abouti à un jugement du Tribunal de police du 27 mai 1943, actuellement dé-

finitif, par lequel Remor a été condamné à 200 francs d'amende et aux frais, et Würsten libéré de toute poursuite;

Que, d'autre part, Pery a requis et obtenu de la Cour de céans une ordonnance provisionnelle pour faire saisir en toutes mains les appareils prétendus modifiés ou imités, et la désignation d'un expert chargé de dire s'il s'agit bien d'une modification ou d'une imitation de l'œuvre et si celle-ci constitue une œuvre originale, digne de protection au sens de la loi du 7 décembre 1922 sur le droit d'auteur;

Que la saisie a porté sur un appareil en mains de Remor, à «La Potinière», et, chez Würsten, sur un autre appareil fini et sur des pièces détachées, destinées à la fabrication d'objets semblables;

Qu'enfin, Pery a intenté devant la Cour de justice, jugeant en premier ressort à teneur des articles 45, loi du 7 décembre 1922, 37, chiffre 2, loi genevoise O. J. la présente action qui tend à la condamnation de Remor et de Würsten solidairement au paiement de 250 francs avec les intérêts légaux à titre de dommages-intérêts, et de 150 francs pour participation aux honoraires d'avocat (art. 129 *in fine* loi de procédure civile), plus à différentes condamnations accessoires telles que destruction des objets saisis, publication dans divers journaux de l'arrêt à intervenir, etc.;

Que les deux défendeurs concluent au déboutement;

Que Pery et Remor formulent des offres de preuve.

Que sera-t-il statué sur les conclusions des parties?

Considérant qu'en son article 12, la loi du 7 décembre 1922 consacre le droit exclusif de l'auteur de reproduire son œuvre par n'importe quel procédé;

Que ce droit se rapporte aussi bien à la reproduction pure et simple qu'à la reproduction modifiée (art. 13);

Qu'il comprend et implique celui de s'opposer à la diffusion, non seulement d'une imitation ou d'une copie servile et littérale de l'œuvre, mais aussi à sa reproduction sous une forme directement inspirée de l'original, en liaison assez étroite avec la conception générale, au point de vue artistique, de celui-ci pour constituer une contravention à la lettre et à l'esprit de la loi susindiquée;

Considérant, en l'espèce, que, d'une part, la lampe-cendrier de Pery témoigne d'un effort artistique et d'une imagination créatrice suffisants pour mériter la protection légale; que, d'autre part, il sera démontré plus loin que la lampe-cendrier de Würsten n'est pas une œuvre originale, se différenciant par des traits assez marqués et caractéristiques de celle du demandeur;

Que tel est l'avis de l'expert commis, et que d'ailleurs ces constatations por-

tent un cachet d'évidence qui les met à la portée du premier venu;

Considérant que pour s'opposer à la réclamation dont il est l'objet, Remor soulève trois moyens: Pery ne serait pas l'auteur de la lampe-cendrier dont s'agit; Remor n'aurait pas commandé à Würsten une copie de cet appareil; Würsten n'aurait pas copié ce dernier, mais il en aurait conçu un autre qui constituerait une œuvre originale en soi;

Considérant sur le premier moyen:

Qu'il est sans intérêt ni pertinence de savoir si la combinaison d'une lampe et d'un cendrier représente un rapprochement connu d'éléments déjà connus; si Remor utilisait déjà avant la guerre, dans un établissement qu'il exploitait à Cannes, de telles lampes-cendriers, et si l'on pouvait en trouver depuis longtemps dans de nombreux pays (chefs 1 et 4 de l'offre de preuve de Remor);

Que de tels faits ne sont pas relevants dans le présent procès où il s'agit, non de marques ou de brevets, mais de l'application de la loi sur le droit d'auteur;

Que ce qu'il faut rechercher dans ce domaine, ce n'est pas si l'œuvre réalise ou non l'utilisation d'éléments déjà connus sous une forme déjà connue, mais bien exclusivement si cette forme constitue une création originale et indépendante, témoignant d'un esprit créateur, autrement dit, si elle relève de la notion d'œuvre d'art, ou d'art appliqué;

Qu'il n'importe pas davantage que ce soit Remor qui, à ce qu'il prétend, ait suggéré à Pery, qui le conteste, l'idée de combiner la lampe et le cendrier (nos 2 et 3 de l'offre de preuve);

Que la circonstance que celui qui commande à un artiste ou à un artisan une œuvre d'art ou d'art appliqué lui indique l'idée ou le sujet qu'il entend voir réaliser n'enlève pas à celui qui les a effectivement réalisés le bénéfice du droit d'auteur;

Que seule compte la matérialisation de l'idée, à condition qu'elle ait une valeur d'art, ou d'art appliqué, dans le sens de la loi visée;

Qu'enfin l'allégation que le véritable auteur de l'œuvre serait, non pas Pery, mais un nommé Mathey, ne peut pas retenir l'attention de la Cour;

Que Mathey, dessinateur de Liechti, architecte de «La Clémence», est ou a été lié avec Remor par des rapports économiques qui rendent son témoignage suspect;

Que d'ailleurs, Mathey n'a pas été absolument catégorique dans ses affirmations au cours de l'instance pénale;

Que surtout Mathey et Remor ont été incapables de produire le prétendu croquis que celui-là aurait imaginé après avoir refusé d'autres projets présentés par le demandeur, tandis que ce dernier verse au débat le dessin de la lampe

(1) Voir *La Semaine judiciaire* du 14 novembre 1944.

litigieuse, dont il n'est pas contesté qu'il soit l'auteur;

Qu'il faudrait donc que Perey eût copié un dessin tracé par Mathey, ce qui n'est ni prouvé, ni vraisemblable et est même contraire à la déposition de D^{lle} Hilpert, qui atteste que le dessin produit en la cause est bien du crayon de Perey, et qu'il l'a fait selon ses propres idées et conceptions.

Considérant sur le deuxième moyen: (mal fondé et même entaché de mauvaise foi au vu des constatations de fait).

Considérant sur le troisième moyen:

Qu'il revient à soutenir qu'il n'y aurait pas imitation ou modification par Würsten de l'œuvre de Perey;

Que cette thèse est contraire aux constatations de l'expert, et à celles que peut faire même un profane;

Qu'il suffit d'un coup d'œil sur la lampe originale et sur celle élaborée par le défendeur pour s'assurer que l'une n'est qu'une imitation, soit une reproduction plus ou moins modifiée, de l'autre;

Que la conception générale des deux objets est exactement, pour de pas dire servilement, pareille; les dimensions mêmes étant presque identiques, et, à part quelques détails d'ornementation insignifiants, les seules différences tant soit peu appréciables résidant dans les deux supports de la lanterne, lisses et infléchis dans l'original, rectilignes et en pas de vis dans la copie, et dans la forme du capuchon, lisse et plus conique, avec une bordure dentelée dans l'original, plus évasé, non dentelé, et strié de nervures dans la copie;

Considérant que Würsten excipe de sa bonne foi, mais que c'est en vain, son cas relevant du droit commun (art. 44 loi spéciale), et l'article 41 C. O. n'exigeant que la simple négligence;

Qu'il n'a pu échapper à Würsten, homme du métier, que la lampe que Remor lui soumettait pour la reproduire n'était pas un article standard, fabriqué en grandes séries et vendu comme tel dans le commerce, mais un travail fait de main d'artisan;

Que, dans ces conditions, le simple bon sens, à défaut de la probité commerciale la plus élémentaire, devait l'inciter à s'entourer de précautions, nul, au surplus, n'étant censé ignorer la loi;

Qu'en ce qui le concerne, l'article 48 C. O. peut également être appliqué;

Que la solidarité entre les défendeurs dérive de l'article 50 C. O.;

Que le dommage ne peut être évalué qu'*ex aequo et bono* en conformité de l'article 42 C. O., n'étant pas susceptible d'une appréciation exacte et mathématique;

Qu'il a été jugé (*Semaine judiciaire*, 1941, p. 334) que l'auteur subit un dommage, au moins moral, du seul fait de la diffusion de l'œuvre contre son gré et

en violation de ses droits et prérogatives;

Que Perey avait un intérêt évident à ce que nulle confusion ne pût s'établir dans l'esprit des habitués et clients de «La Clémence» et de «La Potinière», qui sont en partie les mêmes, entre un ouvrage sorti de son atelier et une imitation ou reproduction modifiée émanée d'une autre entreprise;

Qu'à tout prendre, les sommes réclamées tant comme dédommagement qu'à titre d'indemnité judiciaire sont normales et doivent être allouées sans modification;

Que la destruction des objets saisis dérive de l'article 54 de la loi citée;

Que les défenses réclamées sont de droit, mais qu'une astreinte apparaît en l'occurrence superflue;

Que les publications seraient disproportionnées à l'importance de l'affaire et au préjudice subi.

PAR CES MOTIFS, la Cour:

A la forme:

Déclare la demande recevable.

Au fond:

Dit et prononce que les lampes-cendriers provisionnellement saisis par Reymond, huissier, dont procès-verbal daté du 3 février 1943, sont une reproduction modifiée, et partant illicite, de celles fabriquées et livrées par Perey à Remor et constituent une violation de son droit d'auteur; valide ladite saisie provisionnelle;

Ordonne la destruction de tous les appareils ou pièces détachées saisis selon le susdit procès-verbal;

Fait défense aux défendeurs de fabriquer, vendre, mettre en vente ou en circulation, ou exposer des lampes-cendriers constituant une reproduction, même modifiée, ou une imitation de celles livrées par le demandeur à Remor;

Condamne Remor et Würsten à payer à Perey, solidairement, à titre de dommages-intérêts en conformité de la loi du 7 décembre 1922 concernant le droit d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques et des articles 41 et suiv., 48 en ce qui concerne Würsten, du C. O., la somme de 250 francs avec intérêts à 5 % dès le 12 mars 1940, et celle de 150 francs, sans intérêts, comme contribution aux honoraires de l'avocat du demandeur (art. 129 *in fine* loi de proc. civile)...

Nécrologie

Alfred Farner (1902-1944)

Les maîtres s'en vont, chargés d'années et d'honneurs. Nous en avons salué plusieurs, au moment où ils nous quittaient. Mais la mort fauche aussi des êtres jeunes, et non pas uniquement à la guerre. Celui dont nous venons d'écrire le nom s'est éteint à quarante-deux ans, après une longue et douloureuse mala-

die. Le destin a prématurément brisé une carrière juridique commencée de façon brillante, et qui était arrivée à ce point de développement où l'équilibre s'établit entre les réalisations et les promesses.

Alfred Farner naquit en 1902 dans le canton de St-Gall, en Suisse. Il passa son baccalauréat au gymnase de Zurich et fit ensuite des études de droit à l'Université de cette ville. Disciple fervent de Fritz Fleiner, il éprouva d'emblée une prédilection pour le droit public et le droit ecclésiastique, les disciplines enseignées par cet illustre professeur. Après un doctorat très remarqué⁽¹⁾, Alfred Farner, en qui se manifestait une authentique vocation scientifique, continua ses études à Berlin, à Londres et en Italie, élargissant son horizon, approfondissant sa culture générale et juridique. Ces voyages lui permirent aussi d'augmenter ses connaissances en matière de langues et lui donnèrent une ouverture d'esprit européenne, qualité beaucoup plus rare qu'on ne pense communément.

Ainsi doué et armé, Farner avait tout ce qu'il faut pour exercer des fonctions internationales. Il eut la chance d'être engagé à l'Institut international de Rome pour l'unification du droit privé et d'en devenir le secrétaire général. Mais il est juste d'ajouter que l'Institut n'eut pas moins de chance d'avoir pu s'assurer le concours d'un homme tel que Farner, qui unissait les talents du diplomate au labeur méthodique du savant. L'activité du défunt au service du droit international fut considérable. Nous n'en relèverons qu'un aspect. Sur l'initiative de MM. d'Amelio, président de l'Institut, et Piola Caselli, M. Farner organisa les réunions d'experts qui mirent sur pied les avant-projets de conventions connexes à la Convention de Berne révisée, réunions dont nous avons parlé à plusieurs reprises (voir en particulier *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1940, p. 138, 2^e col.). Farner est aussi l'auteur d'une brochure où ces avant-projets sont présentés au public, avec une introduction fort instructive. Nous espérons que le temps viendra où ces questions essentiellement pacifiques pourront être reprises. C'eût été pour Alfred Farner une profonde satisfaction que d'assister au renouveau de la vie internationale. Par son intelligence, mais aussi par ses qualités affectives, au premier rang desquelles on discernait la loyauté et la fidélité, il était désigné pour jouer un rôle dans la reconstruction du monde. Un homme disparaît beaucoup trop tôt, qui aurait pu rendre encore d'éminents services. Nous lui disons un adieu plein de mélancolie, mais de reconnaissance aussi. Car il fut un ami sûr de notre Bureau et un juriconsulte de classe.

(1) La thèse de Farner analyse la doctrine de l'Eglise et de l'Etat chez le réformateur zurichois Zwingli.